

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

9.09

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 AVRIL 2013

Présidence : Olivier MARTIN

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2012
3. Assermentation de deux conseillers (MM. Yves Nicolet et Vincent Steiner)
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis 135/2013 concernant l'adoption du projet d'une demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux relatifs à l'aménagement du chemin du Closel avec trottoir et éclairage public
7. Préavis 136/2013 concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue de l'achat d'un véhicule multifonctionnel pour le Service de voirie
8. Préavis 137/2013 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer le remplacement d'une conduite d'eau et d'une borne hydrante au chemin du Moulin
9. Nomination d'un suppléant à la commission des finances
10. Propositions individuelles et divers

* * * * *

Le Président ouvre la séance à 20 heures et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, à la Municipalité, à la Secrétaire, au public.

1. Appel

Présents : 47

Excusés : 5

Absent : 1

2. Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2012

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2012, approuvé par le bureau le 16 janvier 2013, ne donne lieu à aucune remarque de la part de l'assemblée.

3. Assermentation de deux Conseillers communaux (MM. Yves Nicolet et Vincent Steiner)

Après avoir rappelé le départ de M. J.-R. Yersin et évoqué le décès de M. A. Marti, le Président procède à l'assermentation de Messieurs Yves Nicolet et Vincent Steiner portant à 49 le nombre de membres présents à l'assemblée de ce soir.

4. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

Mesdames, Messieurs,

Voici brièvement la chronologie des faits depuis la dernière séance du 18 décembre :

Le bureau a approuvé le P.V. le 16 janvier.

Les décomptes de vos jetons de présences aux différentes commissions ont été établis et vous ont été versés en début février.

Election d'un municipal en remplacement de M. Pierre Ethenoz. Une seule candidature a été déposée au greffe municipal avant midi du 21 janvier. Comme le prévoit la loi, le bureau électoral a proclamé élu municipal M. Rolf Gerber actuellement boursier communal. Nous remercions et félicitons M. Gerber de se mettre à disposition pour un nouvel engagement dans la commune. Il ne débarque pas en pays inconnu. Il prendra ses nouvelles fonctions le 1^{er} juillet date à laquelle il sera assermenté.

Le 4 février la Municipalité a organisé une réunion à laquelle votre serviteur était convié : le cap du 2'000ème habitant de Froideville a été franchi par Léo Prost.

Votations fédérales du 3 mars : Le bureau dénombre 705 bulletins de vote soit le 53,57 % des 1'316 électeurs inscrits pour ce jour là.

Les résultats pour	Froid.	VD	CH
- la politique familiale : OUI	62,8%	70,8%	54,3%
- les rémunérations abusives : OUI	64,1%	66,5%	68 %
- aménagements du territoire : OUI	52,4%	55,8%	63 %

Dans la chronologie d'aujourd'hui, il y a malheureusement un triste chapitre : une maladie sournoise a atteint et vaincu en quelques jours un de nos collègues Conseiller communal. M. André Marti nous a quittés brusquement le 15 mars. Arrivé à Froideville le 25 mai 1979, il s'installe avec sa famille au chemin des Epinettes. Il s'intègre très vite à son nouveau village. Il rejoint les rangs des pompiers, commande l'équipe qui participe au concours annuel de la fédération vaudoise et devient commandant des sapeurs de Froideville. Elu au Conseil communal, il en devient un membre assidu. Il participe à plusieurs commissions importantes. La dernière en date : la construction et la validation du choix des matériaux apparents du nouveau collège. Il contribue à la réussite de l'organisation des festivités du 700^{ème} anniversaire du village en 1984 comme à la récente réception du Président du Grand Conseil. Dans l'étude de la fusion de notre commune, par le biais d'une communication efficace, il est sensible à l'information du public. Il fait partie du groupe 2 : règlements – tarifs et taxes. Je termine cette biographie par une des dernières citations d'André : « Sur le chemin de la vie, il y a une étape où Dieu nous accueille. » Je prie l'assemblée de se lever pour observer un moment de silence en sa mémoire.

Comme annoncé dans la convocation, nous reviendrons dans les divers sur la plateforme informatique du Conseil communal.

Vous avez aussi reçu la documentation du nouveau site web « www.lausanneregion.ch ». J'invite chacun à suivre régulièrement son développement. Les plus motivés sur le sujet me le feront savoir. En effet, le Schéma Directeur du Nord Lausannois nous propose la création d'une commission y relative : je lis partiellement un courrier qui m'a été transmis par la Municipalité :

« Développement régional du Nord lausannois » Principaux objectifs poursuivis :

- Informer régulièrement les Conseils communaux et généraux de l'avancement de nos études et leur présenter les options envisagées concernant aussi bien l'économie, l'urbanisme, la mobilité, la nature, le paysage, l'agriculture, l'énergie et l'environnement dans notre région ;
- Entendre et prendre en compte leurs réactions et leurs remarques ;
- Pouvoir, sur le long terme, dialoguer avec des interlocuteurs au courant des affaires communales et bien informés sur les objectifs, les processus et les enjeux du développement régional.

Pour répondre à ces objectifs, le bureau du SDNL propose la création de commissions du « Développement régional du Nord lausannois » au sein des Conseils communaux ou généraux de toutes les communes du Nord lausannois. Afin d'assurer une bonne continuité, ces futurs commissionnaires devraient être susceptibles de se représenter à l'occasion des élections 2016.

Outre les attributions qui peuvent leur être déléguées par le Conseil ou la Municipalité, ces commissions auraient pour objectifs d'être tenues ou de se tenir informées au sujet des dossiers d'aménagement du territoire gérés par le SDNL et l'agglomération Lausanne Morges et de leur évolution. A leur tour, en inscrivant leurs interventions à l'ordre du jour des Conseils communaux ou généraux, informer régulièrement ceux-ci et assurer ainsi la courroie de transmission qui manque aujourd'hui. Ces commissions constitueraient de plus le canal permettant aux Conseillères et Conseillers de faire part de leurs remarques, inquiétudes ou propositions à adresser directement au SDNL.

Le bureau du SDNL propose de rencontrer chaque commission une fois par année au moins. Une 2^{ème} rencontre, en automne, réunirait l'ensemble des commissionnaires des 12 communes en plénum, qui auraient ainsi l'occasion de faire connaissance et d'échanger.

Après lecture de cette lettre, que celles et ceux qui se sentent intéressés s'inscrivent auprès du bureau.

Une commission du Conseil Communal sera nommée tout prochainement pour un toilettage du règlement du Conseil communal suite à la révision de la loi cantonale du 20 mai 2012. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer à la secrétaire.

Le dernier chapitre : un rappel pour votre agenda.

- Dernier délai ce soir pour l'inscription à la sortie récréative du Conseil communal le 15 mai. Pour le départ de Froideville, je vous propose de vous regrouper au parking du « Bas-de-la-Fin » à 14h.45 afin de remplir les voitures.
- Samedi 25 mai, selon l'information encartée avec la convocation d'aujourd'hui, rendez-vous à l'aéroport de la Blécherette pour les projets futurs du « Nord lausannois horizon 2030 ». Surveillez votre messagerie électronique pour des informations plus détaillées sur le programme de la journée.
- Notez encore : 9 juin : votations fédérales et cantonales
25 juin : prochain Conseil communal.

Je termine ainsi les informations que je désirais vous apporter ce soir, suscitent-elles des remarques ou des questions ?

5. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Michel Pittet, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

Merci à M. Michel Girod municipal pour son intéressant exposé illustré complémentaire sur trois sujets importants parmi les préoccupations de la Municipalité : le tri de nos déchets : statistique après trois mois d'application du nouveau système – les routes : analyses et mesures envisageables afin d'assurer la sécurité dans le village et bilan suite à leur entretien après un hiver rigoureux.

Les communications municipales suscitent les questions suivantes :

M. P. Lancoud, concernant le chauffage à distance généré par le nouveau collège, demande si la puissance produite est suffisante pour alimenter le bâtiment Belle Vue, sachant qu'une seule chaudière est en fonction.

M. J.-F. Thuillard renseigne : oui, la deuxième chaudière sera mise en fonction en automne prochain. Elle fonctionnera en alternance avec la première.

M. S. Burnier s'étonne que le plastique récupéré en déchetterie soit acheminé au même endroit que les sacs blancs taxés et demande pourquoi la commune accepte le plastique à la déchetterie.

M. M. Girod sait que certaines communes le refusent. Il déclare que le but actuel de la commune est de continuer à recevoir le plastique en déchetterie et de trouver moyen d'être plus rationnel et d'en réduire les volumes car la problématique c'est le coût des transports.

M. M. Pittet ajoute qu'il y a une étude qui est faite afin d'éviter de tout brûler. Il y a lieu de différencier les plastiques durs ou souples volumineux à considérer comme déchets encombrants qui doivent aller dans une déchetterie et les plastiques alimentaires qui pourraient être mis dans des sacs à ordures ménagères pour être brûlés. La filière de récupération et de revalorisation des plastiques n'est pas encore définie et le coût non plus.

M. A. Bouhedja remercie la Municipalité d'avoir organisé le recyclage des déchets à l'école permettant ainsi l'éducation de nos enfants.

6. Préavis No 135/2013 concernant l'adoption du projet d'une demande de Crédit extrabudgétaire pour financer les travaux relatifs à l'aménagement du chemin du Closel avec trottoir et éclairage public

Par la voix de **M. V. Martin**, la commission ad hoc donne connaissance de son rapport qui se termine ainsi : Souhaitant émettre les vœux suivants :

- qu'une variante pour un éclairage publique à technologie LED soit demandée pour comparaison avec la technologie traditionnelle,
- que la Direction des travaux se préoccupe de la coordination avec les autres services (eau, gaz, Swisscom, etc.),
- qu'un marquage de la chaussée soit exécuté pour garantir la sécurité des usagers sur le chemin du Closel, du Lavoir et la route de Lausanne,

la commission conclut en recommandant à l'assemblée d'approuver le préavis sous réserve des remarques ci-dessus.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la commission des finances qui s'est inquiétée de la problématique du déneigement du trottoir enchâssé derrière les places de parc bordant la chaussée et du risque de dégâts qui pourraient être occasionnés aux véhicules en stationnement.

Tout en regrettant que la totalité du montant nécessaire à la réalisation du projet n'ait pas été portée au plan d'investissement 2013, elle trouve opportun de réaliser ces travaux en synchronisation avec le chantier des parcelles 70, 993 et 994. La commission, compte tenu que le montant du préavis figure à hauteur de fr. 100'000,- (pour le trottoir) sur le plan des investissements, conclut en proposant que l'assemblée approuve le préavis tel que présenté.

M. P. Lancoud se souvient qu'il avait été question de places de parc pour le cimetière qui se trouve à quelques dizaines de mètres au sud du projet et demande s'il ne serait pas judicieux de les prévoir en même temps.

M. M. Pittet répond que c'est lors du projet de construction d'une usine de biogaz que des places de parc à côté du cimetière avaient été négociées avec le promoteur. Les services de l'Etat ont d'ores et déjà refusé ces places de parc quelle que soit l'issue du projet.

Mme F. Martin aimerait savoir si les places de parc latérales prévues le long du trottoir du Closel sont publiques ou privées.

M. M. Girod renseigne : ce sont des places privées qui font partie du complexe qui a été mis à l'enquête.

Mme F. Martin s'étonne que 12 places de parc latérales débouchent directement sur une chaussée alors que pour d'autres constructions, une seule sortie pour plusieurs places de parc a été exigée.

M. M. Pittet reconnaît que ce détail leur a échappé et que le projet mérite d'être reconsidéré. Il propose d'essayer de renégocier avec le promoteur la possibilité d'inverser l'emplacement du trottoir et des places de parc le long du chemin du Closel. Il demande une décision du Conseil sous condition, car à première vue les coûts de réalisation ne seront pas changés. Cela permettrait de pouvoir coordonner nos travaux avec ceux de la construction de ce quartier et de nous éviter des frais supplémentaires.

M. Ph. Weibel déclare que l'emplacement du trottoir complique le déblaiement de la neige. Il lui apparaît que la solution d'une permutation pose une difficulté pour l'accès aux places de parc.

M. V. Martin qui a rapporté pour la commission ad hoc relève qu'après avoir bien étudié ce projet ladite commission ne voit pas d'inconvénient à ce que les voitures entrent et sortent des places de parc sur la chaussée à cet endroit ; quant au déneigement, il sera grandement amélioré avec le nouvel outil que la commune prévoit d'acheter et qui fait l'objet du préavis No 136. Il ne trouve pas heureuse la solution d'inverser le trottoir et les places de parc au niveau de la sécurité pour les piétons. Et déclare que la variante proposée dans le préavis est celle qui est la plus optimale dans le cadre de ces travaux.

M. A. Blaser souhaite que la surface entre les bâtiments et le trottoir ne soit pas bétonnée.

Mme C. Gribi et M. S. Burnier se soucient de la part des coûts de la construction des places de parc qui sera prise par le promoteur.

M. J.-F. Thuillard assure que la commune ne finance que le trottoir concession sur du terrain privé et l'élargissement de la chaussée possible grâce à une donation de l'ancien propriétaire. Les places de parc sont à la charge du promoteur ; elles seront à disposition des travailleurs des zones de commerces, artisanat et bureaux puisque ce complexe ne comporte pas que de l'habitat.

M. A. Bouhedja constate qu'une divergence oppose les membres du Conseil. Il aimerait connaître la règle commune usitée au sujet des places de parc dans notre village.

M. M. Pittet répond qu'il n'y a pas de règle fixe à ce niveau dans le règlement mais la Municipalité a toujours essayé d'éviter qu'il y ait trop de mouvements sur les routes à grand trafic.

M. S. Burnier, constatant que le ch. du Closel est considéré comme de moindre importance par rapport à d'autres, remet en question la nécessité d'y prévoir un trottoir.

M. M. Girod, se souciant de la sécurité dans le village, répond qu'en vue du développement démographique de ce quartier avec les cinq bâtiments en construction sans compter le démarrage du nouveau plan de développement de dessous la ville, il est nécessaire de protéger le déplacement des piétons à cet endroit.

Mme C. Gribi propose de mettre les places de parc à la place prévue sur le plan pour des jardins potagers.

M. M. Pittet comprend cette réaction mais tient toutefois à préciser que ces bâtiments se trouvent sur une zone dite mixte qui exige que le 50 % des surfaces au sol soient consacrées au commercial (bureau, magasins, dépôt, etc.). Il n'est pas logique de proposer des places de parc à l'extrémité de la route de Lausanne. Il maintient sa proposition de présenter le préavis sous condition d'une nouvelle négociation avec le promoteur ayant pour but l'inversion du trottoir et des places de parc.

M. A. Bouhedja aimerait connaître la largeur de la nouvelle chaussée et demande si la circulation bidirectionnelle sera maintenue, faisant allusion au futur chantier sous la ville qui occasionnera le passage de poids lourds.

M. M. Girod répond que la largeur de la nouvelle chaussée sera rendue à 4,5 m. et que le croisement sera possible. Il précise que ces travaux éviteront l'inconvénient du passage de camions au ch. du Lavoir lors du développement du chantier de dessous la ville qui est aux portes de sa réalisation.

M. D. Glur pense qu'il y a d'autres mesures à prendre que d'élargir en vitesse ce chemin du Closel en vue du nouveau chantier afin d'épargner le ch. du Lavoir, et demande si c'est une nécessité de prévoir ces 12 places de parc qui posent problèmes ou une volonté du promoteur. Il propose pour faire des économies de ne pas faire le dernier bout de trottoir qui accède au cimetière.

M. M. Girod rappelle que ce dossier a été mis à l'enquête, a subi la voie légale avec les oppositions possibles et a obtenu la validation. Tout en reconnaissant que ce projet soit discutable à bon escient, il demande au Conseil de prendre position par rapport au préavis tel que présenté.

M. A. Waelti a des doutes quant à la nécessité de faire une route toute neuve qui sera endommagée par le passage de véhicules du futur chantier. Il propose de construire le trottoir et de reporter à plus tard l'exécution de la nouvelle route.

M. M. Girod reconnaît que c'est une possibilité. Il rétorque que la prévision d'une réalisation de la chaussée en béton devrait lui donner une plus grande viabilité.

A ce point de la discussion, le Président relève que la Municipalité a deux positions divergentes. Il propose de suspendre la séance de 5 minutes afin de permettre à l'exécutif de prendre une décision quant au maintien ou au retrait de leur préavis.

M. M. Pittet donne le résultat de la délibération de la Municipalité : le préavis 135/2013 est maintenu et soumis à l'approbation ou au refus du Conseil tel que présenté.

Mme N. Weibel demande s'il existe un parking souterrain pour ces 5 bâtiments et s'étonne que des places de parc supplémentaires soient nécessaires à l'extérieur.

Il n'y a pas d'autre intervention, le Président clôt le débat et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé. C'est à main levée que le préavis municipal est accepté tel que présenté par 30 oui. Il y a 11 non et 5 abstentions.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre tous les travaux et réalisations prévus dans le préavis
2. de lui accorder pour cela un crédit extrabudgétaire de fr. 210'000,-
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 2 auprès d'un établissement financier de son choix et aux meilleures conditions du moment.
4. d'autoriser l'amortissement du montant emprunté sur une durée de 30 ans au maximum.

7. Préavis No 136/2013 concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue de l'achat d'un véhicule multifonctionnel pour le Service de voirie

M. V. Cuendet, mandaté par **M. M. Ducommun** rapporteur excusé ce soir, nous donne lecture du rapport de la commission ad hoc qui se résume ainsi : Considérant l'accroissement du village, la volonté de la Municipalité d'acquérir un véhicule multifonctionnel, ladite commission prend acte de la variante retenue. Elle conclut en demandant à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté, sous réserve de l'avis de la Commission des finances.

Par la voix de **M. Ph. Weibel**, la commission des finances fait part de ses craintes vis-à-vis du choix du véhicule tout en reconnaissant la nécessité d'un équipement complémentaire permettant de faire face à l'augmentation des tâches induites par le développement de notre village. Compte tenu que le montant du préavis figure à hauteur de fr. 120'000,- sur le plan des investissements, elle propose à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté.

M. M.-H. Schwab demande, en guise de boutade, si le nouveau véhicule à tout faire pourra aussi tracer la piste de ski de fond.

M. S. Zoël se soucie des finances de la commune étant donné qu'il ne s'agit pas de remplacer un véhicule mais d'en acheter un nouveau.

M. M. Pittet explique que le développement démographique assure des rentrées financières mais nécessite l'engagement de frais pour assurer un service soigné à la population. Il ajoute que l'investissement de fr. 120'000,- (prévu dans le plan des investissements) est minime par rapport à un budget annuel d'une totalité de 9 à 10 millions environ et que l'achat de ce nouveau véhicule est absolument indispensable.

M. Ph. Heller rebondi et ne comprend pas pourquoi il est demandé un crédit extrabudgétaire.

M. M. Pittet précise que cet investissement fait partie des prévisions de cette législature (plan d'investissements). Il a cité la hauteur de notre budget annuel comme point de comparaison pour la dépense envisagée.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas souhaité. C'est à main levée que le préavis No 136/2013 est accepté à une large majorité. Il y a 2 avis contraires et 2 abstentions.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide

1. d'accorder un crédit extrabudgétaire de fr. 110'335,- pour l'achat d'un véhicule multifonctionnel communal,
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 1, cela auprès de l'établissement de son choix et aux meilleures conditions du moment,
3. d'amortir ce véhicule sur une période de 10 ans.

8. Préavis No 137/2013 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer le remplacement d'une conduite d'eau et d'une borne hydrante au chemin du Moulin

Par la voix de **M. J.-L. Stadler**, la commission ad hoc fait part de son rapport qui est ainsi résumé : Considérant que

- l'état actuel de la conduite et de la borne hydrante n'est plus satisfaisant
- leur remplacement à court terme est une nécessité,
- la nouvelle conduite de diamètre 125 améliorera le rendement du réseau,
- la borne hydrante sera conforme aux exigences de l'ECA,
- l'ECA participera au financement des travaux pour un minimum de 15 %,

ladite commission constate que le montant du préavis est inférieur à la somme prévue dans le plan d'investissements et conclut en proposant à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté sous réserve des conclusions de la commission des finances.

M. Ph. Weibel lit le rapport de la commission des finances qui est ainsi résumé : ladite commission est convaincue de la relative urgence à réaliser ces travaux afin d'assurer l'approvisionnement en eau de tout le village et d'améliorer le rendement du réseau communal tout en évitant des dommages occasionnés par une rupture d'une conduite fragilisée par les années. Compte tenu que le montant du préavis figure à hauteur de fr. 140'000,- sur le plan des investissements, elle propose à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté.

M. M.-A. Boillat remarque que sur le plan annexé au préavis il est mentionné une conduite en fonte de diamètre 100mm. sur la Route de Pré Camuz alors que dans le texte il est question d'un diamètre de 200mm.

M. J.-M. Keller précise que la conduite de fonte de 100 mm. n'est plus d'actualité. La conduite actuelle est de 250 mm.

Il n'y a pas d'autre intervention, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé. C'est à main levée que le préavis No 137/2013 est accepté à forte majorité. Il n'y a qu'une abstention.

Ainsi, le Conseil communal de Froideville décide

- 1 d'autoriser la Municipalité à réaliser le projet tel que présenté
- 2 de lui accorder pour cela un crédit extrabudgétaire de fr. 75'000,- et de le consolider à hauteur de fr. 63'750,- après versement du subside ECA
- 3 d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 2, auprès de l'établissement de son choix et aux meilleures conditions du moment
- 4 d'amortir cet investissement concernant l'eau par prélèvement à la réserve « eau »

9. Nomination d'un suppléant à la commission des finances

Le Président attend des propositions.

M. V. Steiner se porte candidat. Il n'y a pas d'autres propositions. M. V. Steiner est élu membre suppléant à la commission des finances.

10. Propositions individuelles et divers

Le Président rappelle que le bureau attend des membres intéressés à participer aux commissions pour le SDNL et pour le toilettage du règlement du Conseil communal.

M. P.-A. Barraz fait le point au sujet de notre plate-forme informatique : au vue des quelques difficultés d'accès rencontrées par plusieurs personnes, de nombreuses questions surgies quant à la mise en route du système et l'absence de la locomotive du projet M. P. Ethenoz. Il propose d'effectuer cette introduction informatique par étape et suggère que la commission de gestion fasse un essai pilote avec cette plate forme. Dans un premier temps il va réunir quelques personnes intéressées afin d'établir un plan de travail ayant pour but d'en offrir l'accès à chaque membre.

M. M.-H. Schwab demande des nouvelles au sujet de l'alimentation en eau de la fontaine du 700^{ème}.

M. J.-M. Keller renseigne : l'affaire est actuellement entre les mains de notre avocat.

M. M.-H. Schwab revient sur sa proposition d'essayer d'effectuer des économies d'énergie au niveau de l'éclairage publique.

M. J.-M. Keller a rencontré la Romande énergie dans le but d'effectuer un plan directeur de l'éclairage public de notre commune. Un test d'éclairage au led sera fait au ch. du Closel. Le principe d'économie d'énergie a été abordé : Eteindre une lampe sur deux est à bannir à cause des zones d'ombre. Supprimer l'éclairage durant certaines heures crée une insécurité et il faudrait procéder à certaines transformations. La Romande énergie propose la solution de diminuer l'éclairage de 50 %. Cela nécessiterai pour nous de reconsidérer la partie du réseau qui est actuellement en crépusculaire.

M. M. Pittet rend attentif au fait que l'horaire des bus pyjama n'est pas régulier et qu'il y a d'autres économies à faire en matière d'éclairage publique.

M. A. Blaser réagit au sondage municipal reçu par chaque habitant au sujet du parc « Eoljorat » et demande si le citoyen aura le droit de recours.

M. M. Pittet explique qu'après études, mesures du vent et observations de la faune et autre, des zones susceptibles d'accueillir des éoliennes dans le canton ont été définies et leur réalisation devient actualité. Des plans partiels d'affectation de zones devront être établis par régions ou par communes et engendreront des mises à l'enquête durant lesquelles chaque citoyen pourra s'exprimer. La Municipalité a besoin d'un avis général de la population concernant cette situation ambiguë devant laquelle nous nous trouvons en matière d'énergie entre l'augmentation des besoins et la limitation de la production d'électricité. Il invite à une attitude responsable face à l'optique de suppression des centrales nucléaires d'ici à 2035.

M. A. Bouhedja demande pourquoi est-il si urgent d'introduire des éoliennes car elles ne compenseront pas la suppression des usines nucléaires. Il n'est pas sûr que, vu la taille de celle qui est prévue de construire à Froideville, on ait bien mesuré les impacts sur l'écologie et appréhendé les nuisances sur l'environnement.

M. M. Pittet répond qu'à court terme l'éolien peut nous amener la couverture de l'ordre de 15 % de l'énergie nécessaire en Suisse. Il est persuadé qu'on va trouver le moyen de produire de l'énergie et de la stocker dans les 20 prochaines années mais pour l'instant nous avons besoin d'une énergie de remplacement. L'éolienne n'est pas une solution définitive mais elle répond momentanément à ce besoin.

M. D. Glur, à propos d'énergie renouvelable, aimerait savoir à quoi en est le projet de construction d'une usine de biogaz à Froideville.

M. M. Pittet a reçu une réponse des autorités cantonales qui nous donnent le droit d'autoriser le promoteur à démarrer le projet tel qu'il l'a corrigé. L'usine est plus petite et fera partie d'un complexe agricole. Il explique que les problèmes d'accès ne sont pas tout à fait réglés. La commune attend encore des réponses à des questions techniques après quoi elle va être obligée de délivrer le permis de construire sur ordre du tribunal cantonal. Cette autorisation sera publiée dans la feuille des avis officiels et les opposants pourront user de leurs voies de recours pour faire opposition.

M. D. Freymond souhaite communiquer que le concours des sapeurs pompiers se déroule à Genolier le 27 avril 2013 et que chacun peut venir encourager l'équipe de Froideville dans la catégorie des motos-pompes A vers 11h.00.

Le Président annonce une période festive au printemps 2014 :

- tout d'abord 7 à 8 soirées de productions par les enfants des écoles
- puis le dimanche 4 mai le concert du giron des chorales du Gros de Vaud

Il fait part d'un vœu : au sujet du parking du cimetière, il croît se souvenir que le plan directeur prévoyait une zone d'utilité publique juste avant le cimetière et demande de contrôler ce détail. A l'intérieur du cimetière a été prévu un jardin du souvenir qui pour l'instant a l'air d'un jardin de l'oubli. Il demande, au nom des habitants du village, s'il n'y aurait pas la possibilité d'ajouter des plaques comportant les noms des disparus vis-à-vis des familles qui le demandent y compris rétroactivement.

La parole n'étant plus demandée, il lève la séance à 22h.20.

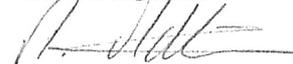
CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président



Olivier Martin

La Secrétaire



Antoinette Mathey

Annexes mentionnées

Procès-verbal approuvé par le bureau le 7 mai 2013



Froideville

1055 Froideville, 23 avril 2013

Greffé Municipal
Rue du Village 16
1055 Froideville

021 881 22 27
021 881 22 38 fax
greffe@froideville.ch

SEANCE du CONSEIL COMMUNAL

Du 23 avril 2013

COMMUNICATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous faire part des communications suivantes :

1. Apéritif du début de l'année

Le 5 janvier dernier, ce sont plus de 100 personnes qui ont participé à cet apéritif. Nous remercions tout particulièrement les nouveaux habitants qui ont profité de cette invitation pour faire la connaissance de nos autorités et nouer de nouvelles relations avec nos citoyens.

2. Réception du 2'000ème habitant

La Municipalité incorpore, renforcée par votre Président, M. Olivier Martin ont eu le plaisir, le 4 février dernier, de recevoir notre 2'000^e habitant en la personne de Leo Prost, âgé de presque 10 ans. Toute sa famille l'entourait et nous avons marqué cet évènement par une distribution de cadeaux, fort appréciées par les récipiendaires. A toutes fins utiles, nous vous rappelons que le 500^e habitant a été enregistré en 1971, le 1'000^e en 1980 et le 1'500^e en 2001.

3. Election d'un nouveau Municipal

Le dépôt des listes devait intervenir avant le 21.01.2013 à 12.00h. Seule la liste de M. Rolf Gerber l'a été à cette date. Il a donc été élu tacitement et nous le félicitons vivement. M. Gerber étant notre boursoier jusqu'au 30.06.2013, ce n'est qu'à partir de cette date qu'il pourra entrer en fonction.

4. Personnel communal

Avec la mise en route au début avril 2013 du nouveau collège, que la Municipalité a baptisé « Collège du Chêne », nous avons engagé 2 auxiliaires « concierge » à 50% chacune. Il s'agit de Mme Zélia Maria Raposo et de Mme Maria Ana Thuillard, toutes deux de Froideville et à qui nous souhaitons pleine satisfaction dans leur nouvelle tâche.

5. Préavis 126/2012 concernant le remplacement de collecteurs au Rossy/Maupas

Ces travaux se sont déroulés de juin à août 2012. Le décompte final est le suivant :

Crédit voté par le Conseil communal	Fr. 267'000.00
Travaux de fouilles, matériel	Fr. 149'394.00
Permis de fouilles	Fr. 306.00
Inspection des tuyaux par caméra	Fr. 1'053.00
Indemnités de cultures	Fr. 1'340.00
Honoraires	Fr. 30'000.00
Il se dégage donc une économie de	Fr. 84'907.00

Lors de l'établissement du préavis, il avait été prévu d'étayer les fouilles car la profondeur de ces dernières était relativement importante. De plus, ces travaux avaient lieu dans une zone réputée marécageuse. Le devis comprenait également un lit de gravier pour stabiliser en fond de fouille les tuyaux. Mais la consistance du terrain, bien meilleure que celle attendue, nous a permis de réaliser ces travaux sans étayage et sans gravier, nous permettant de réaliser ainsi une substantielle économie.

6. Préavis 90/2009 concernant la construction d'un bassin de rétention à Pré-Camuz

Ces travaux se sont déroulés à cheval sur les années 2011 et 2012. Les dernières factures sont entrées en décembre 2012 et la situation définitive de ce préavis est la suivante :

Crédit voté par le Conseil communal	Fr. 378'000.00
- Génie civil	Fr. 272'700.00
- Vanne de régulation de débit	Fr. 16'710.30
- Travaux de serrurerie, grille et barrières	Fr. 10'126.45
- Travaux d'ensemencement	Fr. 4'788.10
- Indemnités de culture	Fr. 3'026.00
- Frais administratifs et d'enquête	Fr. 1'990.15
- Honoraires	Fr. 51'500.00
L'économie réalisée est de	Fr. 17'159.00